

Régions

Casablanca-Settat

Le Plan de déplacement urbain à revoir

● **Casablanca Transport a lancé un appel d'offres pour la révision du Plan de déplacements urbains (PDU) de la métropole. L'adjudicataire doit réaliser une évaluation et un bilan de ce PDU et mettre en place un observatoire de la mobilité, entre autres.**

Il est de notoriété qu'au regard de son poids économique, la région de Casablanca a un développement démographique important et rapide. Chaque année, sa population augmente de 58.000 habitants. En 2030, l'on s'attend à ce que cette croissance démographique dépasse les 42%, alors que la superficie urbaine de la ville s'agrandira de 50%. Ce qui n'est pas sans impact sur la mobilité au sein de cette région. Aussi, la SDL Casablanca Transport a décidé de procéder à l'actualisation et à la révision du Plan de déplacements urbains (PDU) de Casablanca qui a été réalisé entre 2004 et 2008. Elle vient à cet effet de lancer un appel d'offres pour trouver un bureau d'étude. Ce dernier devra, entre autres, selon le Cahier des prescriptions spéciales (CPS), réaliser une évaluation et un bilan du PDU 2004. Il doit aussi concevoir et mettre en place un observatoire de la mobilité. Le CPS prévoit également une analyse du système de déplacements urbains. Le réseau de voiries sera passé également au crible. Il s'agit d'analyser le maillage du territoire, la structure de la

voirie, la hiérarchisation du réseau, le classement fonctionnel de la voirie... pour présenter par la suite les caractéristiques fonctionnelles de ce réseau. Ce n'est pas tout, puisque le bureau d'étude devra mettre le point sur l'état d'avancement des projets par rapport aux actions proposées dans le cadre du PDU 2004. S'agissant de la circulation, le CPS exige d'identifier d'éventuels dysfonctionnements. L'impact des systèmes de transport intelligents pour la régulation de ce trafic sera examiné en parallèle. C'est le cas aussi pour le stationnement. Là, il faudra dresser un inventaire de l'offre existante et analyser la demande «Une attention particulière sera portée à l'exploitation du stationnement

(contrôleurs, horodateurs...)», précise le CPS qui n'oublie pas, au passage, le volet relatif à la sécurité routière. Et puis, il y a la logistique urbaine qui est aussi problématique, et ce, au regard des flux transportés. À ce niveau, il faut signaler que les orientations du PDU de 2004 n'ont pas abouti à des actions concrètes et l'anarchie persiste toujours. Sur le registre des réseaux et modes de transports, le bureau d'étude réalisera une synthèse des différentes études existantes en englobant l'ensemble des modes de transports collectifs et en identifiant les blocages au développement de ce secteur. Ceci sans oublier les taxis qui, tout en palliant l'insuffisance des transports collectifs, participent plei-

nement à l'anarchie dont souffre le trafic à Casablanca. Là, il faut savoir que la ville compte 6.353 taxis de 1^{re} catégorie, qui génèrent quelque 930.000 déplacements quotidiens, 8.400 taxis de 2^e catégorie générant 620.000 déplacements quotidiens. Pour l'adjudicataire, il faudra identifier la place des taxis dans le réseau de transport intégré, leur complémentarité avec les transports collectifs et leur pertinence sur certains axes. Il faudra, en même temps, analyser la propagation du transport informel, notamment dans la périphérie. D'autres diagnostics sont prévus par le CPS. C'est le cas notamment de l'intermodalité, du management de la mobilité et du système de transport. Enfin, l'adjudicataire fera une évaluation de l'impact de la mobilité et des transports sur le plan environnemental, économique

PAR **JALAL BAAZI**
j.baazi@leseco.ma

11 millions de déplacements par jour

Chaque jour plus de 11 millions de déplacements sont enregistrés à l'intérieur du périmètre de transports urbains du Grand Casablanca. Soit près de 2,9 déplacements par jour par personne, dont 1,5 déplacement à pied et 1,4 déplacement motorisé. «La majorité de ces déplacements sont obligés avec un pourcentage de 66% de la totalité des déplacements effectués». 38% sont entre le domicile et les établissements scolaires ou universitaires, 28% entre le domicile et le lieu du travail, et 29% entre le domicile et autres destinations, alors que 5% non liés au domicile.